



REGLEMENT 2008

Championnats de France de Trial

1 - DEFINITION

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL".

1.2. Tous les compétiteurs français qualifiés ou sélectionnés seront tenus d'y participer. Ils ne pourront sous aucun prétexte, disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour en France.

1.3. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.4. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

2 – OUVERTURE DU CHAMPIONNAT

2-1 - Les Championnats de France de TRIAL sont ouverts aux coureurs français, issus du classement général de la Coupe de France SUBARU Trial en cours, parmi :

- Les 20 premiers de la classe Elite.
- Les 20 premiers de la classe Expert.
- Les 30 premiers de la classe Nationale.
- Les 50 premiers de la classe Régionale 1.
- Les 50 premiers de la classe Régionale 2.
- Les 10 premières Dames.

Et aux sélections régionales, deux coureurs par comité Régional et par classe, soit un total de 10 coureurs par comité Régional.

2-2 - Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence FFC : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et de 3^e catégorie minimum **délivrée 1 mois minimum avant la date des championnats.**

3 - ENGAGEMENTS

3.1 Les engagements individuels

Les coureurs mentionnés à l'article 2.1 du présent règlement doivent s'inscrire par l'intermédiaire de leur comité régional respectif qu'ils appartiennent ou non à un team officiel (français ou étranger), et acquitter les droits correspondants. Le fait d'être qualifié d'office ou repêché ne dispense en rien les intéressés de remplir les conditions d'engagement ci-dessus, même s'ils bénéficient d'un numéro de dossard à l'année par la DTN pour l'ensemble des épreuves officielles (Coupe et Championnats de France).

Les comités régionaux devront quant à eux assurer les formalités d'engagements de ces derniers auprès de la FFC selon la procédure informatique mise en place.

Sauf sanction pour infraction au règlement du contrôle antidopage, les comités régionaux ne pourront pour quel que motif que ce soit s'opposer à leur engagement.

3.2 Engagements des sélections régionales

Les comités régionaux devront inscrire, via la procédure informatique, leurs sélectionné(e)s titulaires et remplaçants.

Les droits d'engagement des coureurs, qu'ils soient qualifiés d'office (y compris les repêchés par la DTN) ou sélectionnés par les comités régionaux, feront l'objet d'une facturation de la part de la FFC. Chaque comité pourra consulter la liste récapitulative de ses engagés à l'issue de la procédure informatique d'engagement.

4 - ATTRIBUTION DES NUMEROS

4-1 - Les numéros de 1 à 30 pour la classe Elite.

4-2 - Les numéros de 31 à 59 pour la classe Expert.

4-3 - Les numéros de 60 à 99 pour la classe Nationale.

4-4 - Les numéros de 100 à 199 pour la classe Régionale 1.

4-5 - Les numéros de 200 à 299 pour la classe Régionale 2.

4-6 - Le nombre d'engagés est limité à 200 maximum.

Ils sont limités comme suit :

- Classe Régionale 2 : 80 participants maximum.
- Classes Régionale 1 et National : 80 participants maximum.
- Classe Expert et Elite : 40 participants maximum.

5 - L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

5-1 - L'accueil et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC. Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

5-2 - Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront leur licence à jour au contrôle. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur dossard et une plaque de guidon.

6 - LES TITRES

Deux titres de Champion de France de Trial

- Champion de France de TRIAL Elite
- Championne de France de TRIAL Dame

et 4 trophées Trial :

- Vainqueur de la classe Expert
- Vainqueur de la classe Nationale
- Vainqueur de la classe Régionale 1
- Vainqueur de la classe Régionale 2

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes et 3 compétitrices pour les Dames.

7. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

7.1. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires. Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

7.2. Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement UCI.

DOTATIONS

Montant général des prix : 660 €

Hommes

Place	Prix en €
1er	300
2e	180
3e	100
4e	50
5e	30

